

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

### INTITULÉ DU POSTE

Gestionnaire des actions territoriales de contractualisation, d'autorisation et d'évaluation de la qualité dans les établissements et services médico-sociaux PA-PH

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative <sup>(2)</sup> :

Famille professionnelle <sup>(3)</sup> : Santé

Emploi-type <sup>(4)</sup> n°1 : Gestionnaire administratif et budgétaire des ressources du système de santé (SAN-90-A)

Niveau d'emploi : Catégorie B - 4 à 5A

Cotation RIFSEEP : Groupe 2

### AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon  Siège site Clermont-Ferrand  Délégation territoriale  Site à préciser : **Cantal**

Direction :

Direction déléguée :

Pôle : Délégation départementale – Pôle Médico-social

Service : Pôle médico-social

Cellule :

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

#### Enjeux / missions du service d'affectation (7) :

Missions de la structure :

L'ARS à trois grandes missions :

Réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social :

- Pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire
- Pour assurer des soins et des prises en charge médico-sociales sûres et de qualité
- Pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses, en contribuant avec l'assurance maladie à la gestion du risque assurantiel

Gérer les urgences sanitaires :

- Contribuer à la gestion des crises sanitaires, sous la responsabilité des Préfets de départements
- Organiser la veille et la sécurité sanitaire ainsi que l'observation de la santé
- Développer la prévention :
- Assurer le développement des actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que participer à la prise en charge de la santé au travail
- Prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement

Missions de la direction et du service :

La délégation territoriale du Cantal constitue l'échelon départemental de l'action de l'ARS.

En lien avec les directions opérationnelles, la délégation stratégie et performance et la MIVAIC, elle exerce les missions suivantes :

- **Les missions exercées sous l'autorité du préfet** : prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, mise en œuvre des dispositions sur les soins psychiatriques sans consentement, application du règlement sanitaire départemental, procédures d'alertes sanitaires et participation au centre opérationnel départemental (COD).
- **Le suivi de la réglementation générale** : mise en œuvre des actes de gestion et d'application des différentes réglementations issues du code de la santé publique, organisation et suivi des examens et stages, enregistrement des professionnels de santé et veille statutaire relative aux personnels de la fonction publique hospitalière et médico-sociale.
- **L'animation territoriale** : elle est garante de la territorialisation des politiques et des thèmes définis par le projet régional de santé et assume l'animation au sein des territoires des thématiques relevant du champ de compétence de l'Agence. Notamment, elle propose et négocie les contrats locaux de santé et met en œuvre à l'échelon territorial adapté les différents programmes et actions du PRS.
- **La régulation territoriale** : elle assure la régulation territoriale pour les secteurs hospitalier et médico-social et apporte notamment sa contribution à l'allocation de ressources et analyse de la situation des ESMS, selon la répartition des tâches fixées avec les directions métiers, à la contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi qu'à l'analyse des activités.

Elle participe également aux missions d'inspection, d'évaluation et de contrôle selon le programme annuel prévu par la MIEC et contribue, pour ce qui la concerne, à l'élaboration des politiques régionales.

La délégation territoriale du Cantal comprend :

- Une cellule fonctions supports,
- Un Pôle de la prévention et de la gestion des risques sanitaires,
- Un Pôle de l'offre de soins et de coordination de l'animation territoriale,
- Un Pôle de l'offre médico-sociale

Le Pole de l'offre médico-sociale

Elle est chargée de mettre en œuvre au niveau territorial les politiques et orientations régionales relatives à l'allocation de ressources, l'efficacité, l'évaluation des actions, la contractualisation, la recombinaison de l'offre, ainsi que la qualité et la bientraitance dans les établissements et services médico-sociaux, en lien, avec le conseil Départemental.

Elle assure également les relations avec les usagers des établissements médico-sociaux.

**Effectif du service : 25 Pôle médico-social : 8**

## DESCRIPTION DU POSTE

**Description :**

**Management :** Stratégique  Coordination  Proximité

**Nombre de personnes à encadrer :**

**Activités principales (8) :**

### 1/ Actions d'évolution de l'offre médico-sociale territoriale

– **Analyse et suivi des demandes d'autorisations :**

- Instruire les dossiers de demande d'autorisation et de renouvellement - Extensions non importantes des ESMS -Processus de révision des agréments
- Secrétariat du nouveau régime des autorisations médico-sociales avec organisation et participation aux visites de conformité
- Mise à jour du SharePoint Autorisations et des fiches navettes.
- Mise en place des appels à projets AAP –composition et mise à jour des commissions de sélection MS – participation aux instructions des dossiers et rédaction des rapports et rapporteur des dossiers
- Référent local FINESSE-suivi des décisions d'autorisations.

– **Contribution au processus de Contractualisation des ESMS :**

- Contribuer à la négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des établissements ESMS publics et privés et assurer le suivi des objectifs et des actions arrêtés par gestionnaires en liens avec les référents financiers et plus particulièrement les CPOM PH
- Analyser les dossiers du Fonds d'Intervention Régionale FIR volet Médico-social, sécuriser le conventionnement et le bilan des actions ciblées (Groupe d'entraide mutuelle -MAIA- actions de formation bucco-dentaire-Télémédecine-parcours PA....)
- Référent Tableau de Bord ANAP –et Déploiement de Via trajectoire PH

**2/ Appui au pilotage des politiques territoriales transversales**

- Contribuer à la déclinaison du Projet Régional de Santé et de ses annexes, du SRS et des programmes territoriaux de santé CLS,
- Contribuer aux réflexions territoriales des projets de recomposition de l'offre médico-sociale, organisation des filières et parcours de santé en direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées.
- **Déclinaison des mesures des plans nationaux** : Plan Maladies Neuro-Dégénératives -Plan autisme-handicap psychique, zéro sans solutions –
- Suivi des dispositifs type Dispositif ITEP, aide aux aidants Plateforme d'Accompagnement et de répit, filière gérontologique, structure expérimentale, PCPE
- Participer au déploiement de la plateforme interdépartementale des Troubles du neuro Développement
- Participer à la mise en place du dispositif RATP et à la Commission GOS niveau 2 et éventuellement la commission cas complexes pour le traitement des situations individuelles critiques PH
- en lien étroit avec la responsable du Pôle et l'inspecteur en charge du secteur Personnes Agées.

**3/ Dossiers d'Evaluation et Démarche Qualité**

- Analyser des rapports d'évaluations externes et internes des ESMS –Suivi des actions d'évaluations et du renouvellement des autorisations
- Assurer l'accompagnement des démarches d'amélioration de la qualité de la prise en charge par les établissements et services,
- Mettre en place des tableaux de bord de suivi des recommandations formulées dans les rapports des visites de conformité.

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins des nécessités du Pole et des évolutions de l'organisation générale de la délégation et de la filière DA.*

**Activités annexes (8)**

Participer à la préparation et mise en œuvre des contrôles restreints et des missions d'inspections et d'évaluation

**Spécificités du poste / Contraintes (9)**

Disponibilité liée aux nécessités de service

Adaptabilité et polyvalence requise

Visites et déplacements sur sites dans les ESMS – participation à des réunions territoriales et régionales

**Partenaires institutionnels (8)**

Au niveau de l'ARS : Le DG, les DGA, la directrice départementale, les chefs des unités / pôles, les agents et directeurs de la Direction Autonomie,

Au niveau local : le service du pole solidarité autonomie du conseil départemental, acteurs du secteur et ESMS, les collectivités territoriales, les gestionnaires d'établissements, les usagers du système de santé.

**COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)****Connaissances (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Politiques sanitaires et médico-sociales			X	
Règles générales d'organisation et de fonctionnement des établissements médico-sociaux		X		
Processus de contractualisation et de coopération		X		

**Savoir-Faire (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Aptitude à la réalisation de diagnostics, d'analyse et de synthèse		X		
Utiliser les techniques rédactionnelles administratives, compte-rendu		X		
Accompagnement et conseil aux établissements et porteurs de projets		X		

**Savoir-Être (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Faire preuve d'adaptation professionnelle		X		
Sens de la communication et du dialogue		X		
Aptitude à rendre compte et à être rigoureux dans la réalisation des missions		X		
Sens des relations humaines, aptitudes au travail en équipe		X		

**POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION**

**Lien hiérarchique :** Adjointe à la Déléguée Départementale du Cantal et responsable UOMS

**Lien(s) fonctionnel(s) :** Direction Autonomie